

Marseille, le 16 avril 2019

**Extrait du Compte rendu de la réunion du Conseil du  
Département Informatique et Interactions n°41  
qui s'est tenue le mercredi 03 avril 2019 à 14h00  
en salle CH301 du site St Charles  
de la Faculté des Sciences.**

**Réunion présidée** par Jean-Marc TALBOT, Directeur du Département.

**Étaient présents** : Mouloud ADEL – PR, Roland AGOPIAN – PAST, Isabel DEMONGODIN – PR, Rachid OUTBIB – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUËTOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF, Djamel HABET – MCF, Julien LEFÈVRE – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Noël NOVELLI – MCF.

**Étaient excusés** : Frédéric BÉCHET – PR, Jean-Luc MARI – PR (procuration D. Habet), Rémi MORIN – PR (procuration JL. Massat), Arnaud LABOUREL – MCF (procuration B. Couetoux), Benjamin MONMEGE – MCF (procuration B. Couetoux), Henriette ATHLANI – IATSS.

**Étaient absents** :

**Invités permanents** : Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences, excusée ; Mustapha OULADSINE, PR Directeur du LIS, excusé.

**Invités** : Simon CROUZET – Usager, Romain ALLEMAND – Usager, Hamed BENAZHA - Usager

**Secrétaire de séance** : Gisèle FIOL.

**Ordre du jour** :

- 1/ Approbation du PV n°40,
- 2/ Informations du directeur (campagne ATER 2019-2020, ...),
- 3/ Modification de l'offre de formation,
- 4/ Présidence Jury de Bac 2019,
- 5/ Correspondant du département aux Relations Internationales,
- 6/ Discussion du non cumul de responsabilités au sein d'une même mention,
- 7/ Questions diverses.

## **1/ Approbation du PV n°40**

Le PV n° 40 est adopté à l'unanimité.

## **2/ Informations du directeur (campagne ATER 2019-2020, ...)**

### **Campagne ATER :**

- 4 postes en 27<sup>ème</sup> section à 100%
- 1 poste en 27<sup>ème</sup> section à 50%
- 4 postes en 61<sup>ème</sup> section à 100%

Les postes vacants des personnes en disponibilité seront mis au concours à la seconde vague. Actuellement 5 personnes sont en disponibilité, 4 renouvelleront et Benoit Favre réintégrera à la rentrée prochaine. 2 nouvelles demandes devraient être faites.

### **Composition des commissions Ad Hoc**

#### **27<sup>ème</sup> section :**

- 4 représentants du département DII : JM. Talbot, D. Habet, A. Labourel, B. Monmege
- 4 représentants du laboratoire LIS : P. Arrighi, L. Brenner, A. Chifu, C. Ramish

#### **61<sup>ème</sup> section :**

- 4 représentants du département DII : JM. Talbot, M. Adel, J. Marot, T. Raharijaona
- 4 représentants du laboratoire LIS : I. Demongodin, L. Benyoucef, ME. Bellemare, JL. Damoiseaux

### **Calendrier :**

- 12 avril 2019 : Clôture des candidatures
- 26 avril 2019 : Dossier transmis aux rapporteurs
- 07 mai 2019 : commission Ad Hoc 27<sup>ème</sup> section
- à fixer : commission Ad Hoc 61<sup>ème</sup> section

### **Parcoursup :**

Parcoursup est fermé. Les commissions vont travailler sur les classements. Beaucoup plus de candidatures car les lycéens semblent avoir mis systématiquement dans leurs vœux un choix non sélectif, contrairement à l'an dernier.

### **Ecandidat :**

Ecandidat est ouvert jusqu'au 10 juin pour les masters. Les réponses se font au fil de l'eau. Sans réponse au bout de 2 mois, l'acceptation est automatique.

### **ARES 2018-19 :**

Ares ré ouvrira prochainement dès que la RH aura fini les validations.

La Direction du DII va réconcilier GDEP et ARES.

Les heures PRP, Salons, Stage, TER, Projets seront rentrés par Gisele Fiol.

### **GDEP :**

L'ouverture GDEP 2019-20 est prévue à la fin du mois d'avril avec les UEs pré-remplies pour les services des ATERs et des CD-CME. La grille sera ouverte initialement avec peu d'options afin que les ECs se positionnent d'abord sur les UEs obligatoires.

Mouloud ADEL propose de tout ouvrir en mettant des règles notamment que le service ne contienne que des Ues obligatoires. Jean-Marc Talbot approuve l'idée, mais ne demande pas la totalité seulement une part importante.

Jean-Luc Massat trouve la proposition trop restrictive.

Rachid Outbib comprend la proposition, mais s'interroge sur le terme « option » qui répond à plusieurs significations. Jean-Marc Talbot dit que les Ues de master préfigurant les parcours peuvent ne pas être considérées comme optionnelles et qu'il sera demandé aux responsables de spécifier « les options/optionnelles » Jean-Luc Massat demande que deviennent les services des EC qui notent dans leur service initial les PRP, les projets, les TER, les PEDR, PCA etc. et qui engendrent une diminution du service dû. Jean-Marc Talbot répond que dans la grille toutes les options et les EQS correspondant aux TER/Projets ne seront pas ouvertes.

La discussion se poursuit à l'initiative du directeur sur des propositions concernant l'enrichissement de l'offre de formation et sur ce qui devrait ouvrir l'an prochain.

Différentes propositions sont en cours d'étude pour d'éventuelles créations de diplôme :

- L'ouverture du master logique, mené par Frédéric Olive est repoussé à la mi- quadriennal
- L'ouverture d'UE d'informatique « data sciences » en pharmacie.
- L'ouverture d'un Master modélisation – système physique porté par F. Zolla

Concernant les parcours CMB (parcours en anglais), cette année, aucun parcours n'est ouvert sauf quelques options en physique. Pour l'année prochaine, l'ensemble des parcours seront à priori à nouveau proposés et donc celui dans la mention informatique. Jean-marc Talbot informe que Laurent Tichit effectuera l'an prochain son service statutaire à Nice, qui reversera son service en heures complémentaires à l'UFR. Il n'y aura plus de responsable et se pose la question de la pertinence de l'ouverture du CMB informatique. Julien Lefèvre se porte volontaire pour en reprendre la responsabilité et est ainsi favorable à son ouverture.

Il est aussi évoqué le CAPES informatique : le DII n'est pas volontaire pour le faire car il fait déjà les enseignements d'informatique au CAPES de mathématiques et qu'il y aura une année sans CAPES en 2021 (passage du concours de la fin du M1 à la fin du M2). Cela nous donne donc du temps pour réfléchir à une éventuelle proposition.

#### **Discussion sur les sites d'enseignement :**

L'UFR ne souhaite rien modifier pour la rentrée prochaine. Jean-Marc Talbot propose d'organiser une AG sur la localisation des formations et un débat sur les priorités du département entre l'existant et les nouvelles propositions en invitant la direction du laboratoire LIS.

### **3/ Modification de l'offre de formation**

Toutes les demandes de modifications remontées à l'UFR ont été acceptées sauf celles du Master informatique.

Pour la licence informatique parcours maths/informatique, son ouverture entraînerait un surcoût pour le département de mathématiques car une UE spécifique avait été demandée. Cette création a été refusée et une proposition alternative a été faite. Cette proposition entraîne des changements de semestre d'UE d'un certain nombre d'Ues : ainsi, l'UE base de données passe du S5 au S6 avec mutualisation avec la licence de mathématiques (gain d'environ une cinquantaine d'heures). Un autre changement impacte la licence MPCl via une de ces options « informatique ».

*Validé à l'unanimité par le conseil.*

Jean-luc Massat dit qu'une grande partie des demandes de modifications du master informatique a été refusée par l'UFR. Il souhaiterait avoir des explications, car les modifications demandées n'engendrent aucun coût supplémentaire (75heqTD : EQS à transformer en CM ou TD). Jean-marc Talbot répond que l'enveloppe des HCC diminue d'année en année. Jean-Luc Massat dit qu'il

fonctionne à coût constant et qu'il ne comprend pas le refus. Jean-Marc Talbot rajoute que certains départements ont diminué leur nombre total d'heures « tout en étant riche », alors que le DII est « pauvre ». On ferme la L3 informatique et on ouvre la L3 Maths/Info à St Charles ; on ouvre CMB ...

#### 4/ Présidence Jury de Bac 2019

- Session de juin 2019 :

Les collègues suivants ont été prévus lors du Conseil n°34 du 16 mai 2018 :

- Kolja KNAUER
- Arnaud LABOUREL
- Zhongliang LI
- Denis LUGIEZ
- Jean-Luc MARI
- Julien MAROT
- Jean-Luc MASSAT
- Pascal MESTRE
- Benjamin MONMEGE
- Rémi MORIN

- Suite aux contraintes de certains, seront appelés pour cette session :

- Philippe JEGOU (prévu en 2018, mais n'ayant pas été appelé)
- Arnaud LABOUREL
- Zhongliang LI
- Denis LUGIEZ
- Jean-Luc MARI
- Julien MAROT
- Jean-Luc MASSAT
- Benjamin MONMEGE
- Rémi MORIN

- Session juin 2020

Les collègues suivants sont prévus :

- Emmanuel CHEVALLIER
- Damien IMBS
- Hachem KAHDRI
- Kolja KNAUER
- Pascal MESTRE
- Alexis NASR
- Guylain NAVES
- Peter NIEBERT
- Karim NOUIOUA
- Noël NOVELLI

## **5/ Correspondant du département aux Relations Internationales**

Trois personnes représenteront le DII :

- Isabel DEMONGODIN
- Luigi SANTOCANALE
- Julien MAROT

Une première réunion est prévue le 4 avril 2019.

## **6/ Discussion du non cumul de responsabilités au sein d'une même mention**

Rachid Outbib demande quel est l'objectif de cette question et pourquoi est-ce que l'on se la pose maintenant. Il demande des précisions sur ce qu'entend-on par cumul et par notion de responsabilités. Par exemple, est-ce que la responsabilité de deux sites constitue un cumul.

Isabel Demongodin rappelle que cette question s'est posée lors de la répartition des PRP et qu'elle a lancé le débat.

Rachid Outbib demande pourquoi quelqu'un ne pourrait pas avoir un cumul de responsabilités. Roland Agopian dit que c'est pour éviter d'être « juge et parti ». Jean-Marc Talbot répond que nous sommes tous soumis à la problématique de la non-séparation des rôles du fait de nos multiples activités mais qu'il faut s'assurer que les unes n'empiètent pas sur les autres en termes de décisions.

Basile Couétoux pense qu'à la base il faut inciter à ce que des responsabilités différentes soient prises par des personnes différentes mais que s'il n'y a pas de volontaire, alors on peut donner une autorisation de cumul.

Jean-luc Massat dit qu'il y a plusieurs types de responsabilités (responsable de porteur, de mention, d'année, de parcours ...), et suggère de mettre en place une procédure mais qu'il semble néanmoins très difficile pour les personnes qui ont portées des projets de quitter les responsabilités associées.

Djamal Habet estime que la répartition des responsabilités, induite par un non-cumul, permettrait de centrer davantage les tâches d'un responsable de mention sur le pilotage de la formation et celles d'un responsable de parcours sur les aspects pédagogiques.

Mouloud Adel propose de mettre en place un mandat pouvant ne pas couvrir la totalité d'un contrat quinquennal, et rajoute que même s'il a été porteur du master TSI, il pourrait laisser la responsabilité si quelqu'un était intéressé de prendre la suite. Jean-Marc Talbot pense qu'il est effectivement important que les responsabilités tournent pour enrichir et faire évoluer les formations. Néanmoins, pour le début d'un contrat donné, il pense que le porteur doit être le référent car il possède l'expertise sur le diplôme créé. L'idée d'un mandat pourrait néanmoins être approfondie.

## **7/ Questions diverses**

Pour les élections du collège « usagers », il faudra demander à l'UFR si dans ce collège, il faut prévoir des titulaires et des suppléants.

Jean-Luc Massat demande si la direction du DII pourrait mettre dans l'Intranet du département les règles et décisions prises. La direction est d'accord.

La séance est levée à 17h10